



Congés historiques et jours de repos **L'OGBL Sidérurgie obtient gain de cause**

En date du 29 juin 2022, à la demande de l'OGBL, une réunion avec le service partagé des Ressources Humaines d'Arcelormittal a été organisée. Parmi les points abordés, il y avait la gestion par l'entreprise des **reliquats des congés historiques (CP) et des jours de repos (JR) de l'année précédente** (N-1), tenant compte de la cagnotte pour les services de production et de maintenance. Ce sujet extrêmement sensible avait déjà fait l'objet d'une plainte de l'OGBL auprès de l'Inspection du travail et des mines.

Les responsables nous ont informés qu'il y avait, tout d'abord, une programmation automatique qui supprimait ces jours au 31 mars. Dans un second temps, il y avait une analyse cas par cas avec une recréation en fonction des dérogations des services. Après cet exercice, l'OGBL avait été consterné d'apprendre le résultat était la **suppression des jours libres de 2021 avec plus de 1600 CP & JR au total !**

Devant ce constat, l'OGBL a directement réagi et a demandé aux responsables de faire part à la direction qu'elle devait bien mesurer l'impact négatif de ce système et de revoir le système. Si elle s'obstinait à rester sur cette position, l'OGBL Sidérurgie et les salariés n'auraient pas d'autre choix que de changer leur attitude par rapport à cette détérioration !

Fidèles à nos convictions, nous avons fait preuve de persévérance, ce qui nous a permis d'obtenir hier gain de cause auprès de la nouvelle direction d'Arcelormittal Luxembourg: **aucun jour libre de 2021 ne sera finalement supprimé !**

Nous tenons à saluer la compréhension de nos dirigeants envers leurs salariés, surtout dans une période extrêmement compliquée où le personnel démontre quotidiennement une grande conscience professionnelle.

L'OGBL vous conseille vivement de faire vos demandes de congés directement en début d'année et ce, via les formulaires papier prévus ou via le système informatique Fiori (sauvegarde). Ceci permet d'avoir une traçabilité de vos démarches.

Vos délégués restent à votre disposition pour toutes questions